

• (5.00 p.m.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA «LAURENTIDE BANK OF CANADA»

La Chambre reprend l'examen, interrompu le jeudi 27 mai, de la motion de M. Basford visant à la 2^e lecture du bill C-95, tendant à constituer en corporation la *Laurentide Bank of Canada*, et l'amendement proposé par M. Bélanger.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[Français]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur le président, nous revenons ce soir à l'étude du bill C-95, auquel un amendement à l'effet de renvoyer l'étude de ce bill à six mois a été proposé par l'honorable député de Charlevoix (M. Bélanger).

Je me lève ce soir dans le but d'approuver cet amendement et de me prononcer pour le renvoi de l'étude du bill à six mois car, étant donné que nous aurons, au cours des quelques prochaines semaines, à étudier à nouveau la loi sur les banques, dans le but de renouveler la charte des banques à charte qui existent présentement, je suis d'avis que l'on devrait permettre à tous les députés d'étudier plus attentivement la loi sur les banques, afin de présenter des amendements nouveaux et pour leur faire jouer un rôle qui sera mieux apprécié de la population canadienne.

Nous aurons bientôt à entreprendre l'étude de la loi sur les banques; le premier ministre nous en a fait l'annonce au cours de la semaine. Peut-être que, lorsque les nouvelles chartes de banque seront accordées, ceux qui réclament une charte par l'intermédiaire du bill C-95, comme la *Laurentide Bank of Canada*, auront changé d'avis et désireront des chartes de banque qui leur permettront d'offrir certains services à diverses parties du pays.

Alors, monsieur le président, comme je l'ai fait il y a quelques jours lorsque j'ai pris la parole au sujet d'un autre bill semblable, je veux, ce soir encore, assurer la Chambre que je ne suis pas opposé aux banques comme telles mais plutôt à ce qu'on leur accorde les chartes de banque actuelles.

Nous avons besoin de succursales de banques pour faire certaines transactions de crédit et offrir aux épargnants un endroit pour faire leurs dépôts et mettre leurs épargnes en sécurité. Je reconnais que, dans le passé, nos banques à charte ont rendu d'appréciables services en ce sens, et je ne verrais pas pourquoi elles ne pourraient pas continuer dans l'avenir.

Par ailleurs, je crois que les chartes de banque actuelles accordent trop de pouvoirs

aux banques qui, en somme, sont des institutions privées, en leur permettant une accumulation de crédit qui leur donne trop de pouvoirs, et ce au point que cela leur permet de diriger l'économie du pays là où bon leur semble.

Quelqu'un a déjà déclaré que le capital, c'est du travail accumulé. Je suis d'accord, mais comme on ne peut pas tout faire, ce ne sont que quelques-uns qui accumulent alors que les autres travaillent.

On a vu, dans le passé, que les pouvoirs accordés aux institutions de crédit comme les banques à charte leur permettaient de diriger l'économie du pays comme ils l'entendent, leur permettant de décider des périodes de progrès et des périodes de crise. Ce sont elles, en principe et en général, qui décident de ces périodes.

On a vu dans le passé—et rien ne nous dit qu'avec le système bancaire actuel, cela ne pourrait pas se continuer—à certains moments, dans des périodes de progrès économique, des gens qui s'intéressaient au domaine de la production ou des services, profiter de ces périodes de progrès pour agrandir leur industrie ou apporter de l'expansion à leur commerce, leur industrie de service en y investissant des capitaux par la vente d'actions, d'obligations ou par d'autres emprunts. Or, avant d'avoir pu rembourser les emprunts qu'ils avaient contractés, une crise survint, crise décrétée par le même pouvoir financier qui, dans bien des cas, a fait perdre tout ce que des industries ou des commerces avaient offert en expansion.

Alors, monsieur le président, c'est là que je suis en désaccord avec le système financier actuel. C'est pourquoi je réclamerai moi-même, et je pense que plusieurs autres députés le feront au cours de l'étude de cette loi sur les banques, des amendements afin que le système financier actuel soit réformé et que l'émission de crédit ne soit plus laissée aux mains de quelques individus seulement mais soit «contrôlée» par la Banque du Canada, en accord avec le gouvernement canadien qui administre la chose publique et qui représente tous les Canadiens.

Si le Ralliement créditiste, en particulier, s'est opposé à certaines demandes d'institution de nouvelles banques à charte, il y a une autre raison. C'est qu'une certaine province a également fait des requêtes en ce sens, requêtes qui lui ont été pratiquement refusées.

Je sais que, actuellement, deux provinces sont intéressées à posséder des actions bancaires, mais il semble que le gouvernement fédéral ne désire pas leur accorder ce privilège.

Jusqu'à maintenant, je crois que seules les provinces de la Colombie-Britannique et